

## FINANCES

### COMPTES DE GESTION 2018

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier, pour l'année 2018 (budget principal et budget annexe).  
Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Trésorier doit concorder avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Avis favorable de la commission des finances du 3 juin 2019.

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Adopte le compte de gestion de Madame le Trésorier pour l'exercice 2018,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

*Adressé à M. le Sous-Préfet*

*Et publié le* **18 JUIN 2019**

Fait à Dunkerque, le 13 juin 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

  


Frédéric VANHILLE.

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

## EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du  
Comité Syndical  
Du Syndicat Intercommunal des  
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 5 juin 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 13 juin 2019 – 18 h 30**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

### ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN- Patrice BERTELOOT – Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants :

### ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Grégory EVRARD.

### ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE - Catherine VERLYNDE.